



SEINE-ET-MARNE
NUMÉRIQUE

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

Table des matières

Synthèse	3
Les adhésions au Syndicat	4
Les instances	5
L'administration et les moyens du Syndicat	6
L'aménagement numérique	18
La communication	27

Synthèse de l'année 2019

L'année 2019 a vu sur le plan :

- administratif, de nombreuses modifications des périmètres des intercommunalités seine-et-marnaises,
- technique, l'extinction de stations WiMax, l'arrivée de l'opérateur historique sur le réseau sem@fibre77, qui accélère la commercialisation de ce réseau et la poursuite de l'ouverture de nombreuses poches.

Les principales réalisations de l'année 2019 en matière d'aménagement numérique

Réseau sem@fibre77



139 183 prises raccordables (+62%) **9** FAI présents (dont 3 OCEN)
34 798 prises raccordées (+190%)
25% de taux de pénétration (+11%)

Réseau Sem@for77



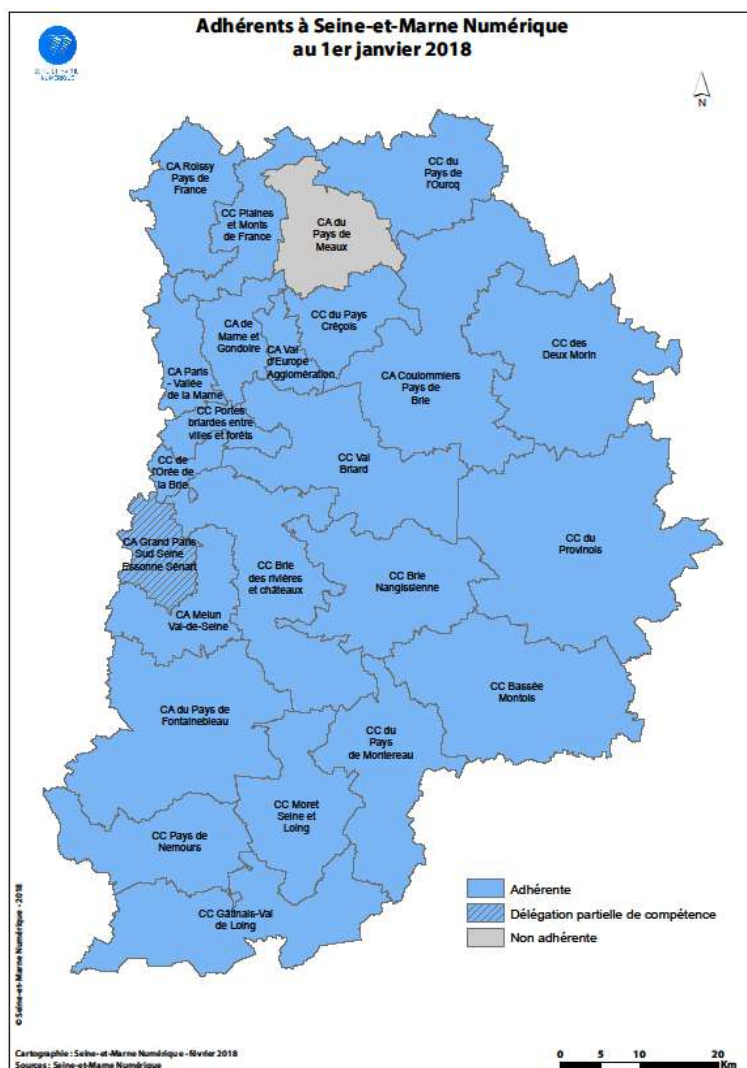
+ 173 km de FO déployée
150 ZAE labellisées « THD zones » **60** FAI

Modernisation du réseau radio



31 stations hertziennes modernisées en THD-Radio
+ 424 abonnés

Les adhésions au Syndicat



La Communauté d'agglomération (CA) du Pays de Meaux et le Syndicat ont délibéré en décembre 2019 pour l'adhésion de cette CA, qui a été effective le 9 mars 2020 lorsque l'arrêté inter-préfectoral d'adhésion a été pris.



Les instances

Le Comité syndical et le Bureau

Quatre réunions du Bureau se sont tenues au cours de l'année 2019. Elles ont porté essentiellement sur les ressources humaines et les contrats entre le Syndicat et le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) pour les assurances et le RGPD (18 délibérations).

Quatre réunions du Comité syndical ont rassemblé les délégués de Seine-et-Marne Numérique qui se sont prononcés sur 40 délibérations.

Des changements intervenus au sein des Intercommunalités ont nécessité la mise en place d'élections pour renouveler :

- le vice-Président représentant les EPCI,
- des membres de commissions.

Les commissions des Finances et des Travaux ont été réunies avant chaque Comité syndical afin d'examiner les rapports les concernant.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) s'est réunie :

- le 27 mars 2019 pour examiner le rapport annuel d'activités 2017 du délégataire Sem@for77, pour lequel elle a donné un avis favorable,
- le 27 novembre 2019 pour examiner les rapports annuels d'activités 2018 des deux délégataires Sem@for77 et Seine-et-Marne THD. Elle a donné un avis favorable sur ces rapports.

La Commission d'appel d'offres (CAO)

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 18 décembre 2019 pour attribuer le marché de conception-réalisation portant construction des boucles locales optiques pour les années de programmation 2020-2023.



L'administration et les ressources du Syndicat

La Direction administrative et financière (DAF) est chargée du pilotage et de la gestion des ressources du Syndicat afin d'en assurer son bon fonctionnement. Elle administre les moyens nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'aménagement numérique de la Seine-et-Marne.

Ces moyens comprennent les fonctions supports du Syndicat : assistance, secrétariat, moyens généraux, systèmes d'information, juridique, commande publique, ressources humaines, finances, comptabilité.

En 2019, la DAF était constituée de 6 agents.

Sous le pilotage de la Directrice, une équipe de cinq agents est composée de la manière suivante :

- un agent, chargé des affaires juridiques, de la commande publique et de la gestion des ressources humaines,
- deux agents, chargés des affaires financières (budget-comptabilité, emprunt-trésorerie, analyses et prospective),
- deux agents chargés du secrétariat-accueil, de l'assistance administrative, des moyens généraux et des systèmes d'information.

La DAF est une direction ressource pour tout le Syndicat. Elle collabore en permanence avec la direction technique et la cellule communication. Du fait de ses compétences, un agent du pôle financier travaille régulièrement à la mise à jour du site Internet du Syndicat. Sous le pilotage de la Secrétaire générale, la DAF assure les tâches administratives de préparation et du bon déroulement des assemblées délibérantes du Syndicat.

Enfin au cours de l'année 2019, la DAF a créé un référentiel des procédures du Syndicat et des indicateurs dédiés de suivi d'activité.

Les ressources humaines

A. Effectifs

Pour mémoire, au 1er janvier 2019 (référence tableau des effectifs au 15 octobre 2018), après 6 ans de fonctionnement, l'effectif du Syndicat totalisait 15 agents pour 16 postes ouverts répartis comme suit :

- 6 en catégorie A,
- 6 en catégorie B,
- 3 en catégorie C.

Toutefois, en cours d'année, des mouvements sont intervenus. Ils concernent :

- l'arrivée d'un renfort administratif auprès de la Direction Technique du 3 décembre 2018 au 2 juillet 2019,
- l'arrivée d'un assistant au chef de projet en charge des travaux FTTH en date du 1^{er} juin 2019,
- l'arrivée d'un conducteur de travaux en date du 1^{er} juillet 2019,
- l'arrivée d'un assistant technique chargé des études au sein de la cellule SIG en date du 1^{er} juillet 2019,
- le départ d'une assistante administrative en date du 3 juillet 2019,
- le départ de la chargée du pilotage de la DSP sem@fibre77 en date du 1er août 2019.

En conséquence, au 1^{er} août 2019, l'effectif du Syndicat totalisait 16 postes ouverts et 2 postes en accroissement temporaire d'activité. Sur ces 18 postes, 16 postes étaient pourvus. Ainsi, au 31 décembre 2019, l'effectif du Syndicat comptait 1 poste vacant au sein de la Direction technique et 1 poste vacant au sein de la Direction administrative et financière.

Par modes de recrutement au 31/12/2019 :

- 15 agents recrutés par le Syndicat,
- 1 agent mis à disposition par le Département.

Par cadres d'emplois au 31/12/2019 :

- 7 en catégorie A,
- 5 en catégorie B,
- 4 en catégorie C.

Par filières au 31/12/2019 :

- Administrative : 7 agents,
- Technique : 9 agents

Par genre au 31/12/2019 :

- Femmes : 6
- Hommes : 10

B. Dossiers structurants

Les dossiers structurants soumis à délibération du Bureau du Syndicat ont été en 2019 :

- l'adhésion au contrat groupe du CIG pour la mise en place de la protection sociale complémentaire (mutuelle collective) et la participation employeur au 01/01/2020,
- la modification du règlement intérieur du temps de travail et des congés du Syndicat au 01/01/2020 (passage aux 39 heures hebdomadaires),
- le plan de formation des agents de Seine-et-Marne Numérique pour l'année 2019,
- la mise à jour du tableau des effectifs.

C. Formation

Les actions de formation mises en œuvre représentent un total de 38,5 jours en 2019, soit 2,4 jours par agent en moyenne. Il est à noter que sur ce volume de 38,5 jours, aucun jour ne ressort des jours de préparation aux concours de la fonction publique et 10 jours de formation sont des jours d'intégration après réussite au concours.

D. Stagiaires

Il est à noter que depuis sa création le Syndicat œuvre pour une politique volontariste d'accueil de stagiaires et d'apprentis.

Ont ainsi été accueillis en 2019 :

- un stagiaire SIG du 25 mars au 13 juin 2019,
- un stagiaire « Etudes Travaux » du 1er mai au 30 mai 2019,
- un stagiaire juriste du 13 mai au 30 septembre 2019,
- une stagiaire secrétariat du 12 novembre au 18 janvier 2019,
- un stagiaire de 3^{ème} au sein de la direction technique du 9 au 13 décembre 2019.

Les affaires juridiques, la commande publique, les assurances

A. Affaires juridiques

Les dossiers structurants de l'année 2019 ont été :

- la rédaction des avenants ou conventions financières avec les EPCI pour la prise en compte de l'accélération du déploiement du programme sem@fibre77 (CA Marne et Gondoire, CA Coulommiers Pays de Brie, CC Brie des Rivières et Châteaux, CC Moret Seine-et-Loing, CA Melun Val de Seine, CC Plaines et Monts de France, CC Brie Nangissienne, CC Gâtinais Val de Loing, CA Val d'Europe Agglomération) ;
- la rédaction de l'avenant n°1 ayant pour objet le financement des sites isolés à la convention-cadre de partenariat entre le Département de Seine-et-Marne et le Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique (délibération DCS2019-033 votée en comité syndical du 11 décembre 2019) ;
- la rédaction de la convention de mise à disposition des services de la Direction des Routes du Département de Seine-et-Marne, au profit du Syndicat Seine-et-Marne Numérique pour les années de programmation 2020 à 2023 (délibération DCS2019-034 votée en comité syndical du 11 décembre 2019) ;
- la rédaction de la convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique avec la société anonyme d'habitation à loyer modéré « Résidence urbaine de France » (délibération DBS2019-004 votée en bureau du 27 mars 2019) ;
- la rédaction de la convention valant permission de voirie, à conclure avec la société Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR) permettant le passage de l'autoroute A105 pour le réseau sem@fibre77, sur la commune du Vert-Saint-Denis (délibération DBS2019-005 votée en bureau du 27 mars 2019)
- la rédaction de la convention relative à l'installation et l'exploitation d'ouvrages appartenant au domaine de l'établissement « SNCF Réseau », à conclure avec ledit établissement permettant l'occupation, l'utilisation de biens, l'installation et/ou l'exploitation d'équipements ou d'ouvrages (délibération DBS2019-008 votée en bureau du 12 juin 2019) ;
- la mise en place d'une offre de location des infrastructures de montée en débit (délibération DCS2019-025 votée en comité syndical du 6 novembre 2019),
- un contentieux avec la société SOBECA devant le tribunal de commerce de Melun a été signifié le 18 octobre 2019,
- une mission d'accompagnement « RGPD » du centre de gestion a débuté le 25 juin 2019. Cette mission a permis d'établir les modalités de désignation du délégué à la protection des données (DPD), la rédaction du registre des traitements et l'audit rapide du système informatique.

B. Commande publique

1. Marchés publics

Les marchés publics suivants ont été notifiés :

OBJET	ATTRIBUTAIRE	Date de notification/d'effet	Date de fin
Conception et impression d'outils de communication	MELUN IMPRESSIONS	11/04/2019	10/04/2022
Téléphonie fixe IP	ADISTA	11/02/2019	31/12/2019
Assistance à la mise en œuvre du dispositif de couverture ciblée new deal	STRATEGIC SCOUT	05/06/2019	Paiement complet des prestations
Assistance technique à l'analyse d'un marché public de Conception Réalisation	ANT CONSEIL	26/07/2019	Paiement complet des prestations
Assurance statutaire 2019-2022	Groupement SOFAXIS-CNP Assurances	Notification gérée par le CIG – Date d'effet au 01/01/2019	31/12/2022
Confection des paies	CIG	29/01/2019	30/01/2022
Abonnement Lexis Nexis	LexisNexis	22/10/2019	31/12/2022
Assistance dans le cadre du suivi et du pilotage de l'exécution contractuelle de la délégation de service public sem@fibre77	ALRIG CONSEIL	30/10/2019	Paiement complet des prestations
Contrat-groupe Assurance Statutaire CIG	CNP/SOFAXIS	Notification gérée par le CIG – Date d'effet au 01/01/2019	31/12/2022
Participation aux frais de sante	HARMONIE TUELLE MU-	Notification gérée par le CIG – Date d'effet au 01/01/2020	31/12/2025
Marché d'assurances Lot 1 Dommages aux Biens	SMACL	Notification gérée par le CIG – Date d'effet au 01/01/2020	31/12/2023
Marché d'assurances Lot 2 Responsabilité civile	PNAS	Notification gérée par le CIG – Date d'effet au 01/01/2020	31/12/2023
Marché d'assurances Lot 3 Flotte automobile	SMACL	Notification gérée par le CIG – Date d'effet au 01/01/2020	31/12/2023

Les avenants suivants ont été conclus :

- un avenant n°4 au marché de travaux de construction de boucles locales optiques confié au groupement INEO INFRACOM/SOBECA pour prolonger la durée du marché jusqu'au 6 juillet 2020 (délibération DCS2019-027 votée lors du comité syndical du 6 novembre 2019).

Les marchés publics suivants ont fait l'objet d'une autorisation de lancement :

- marché public d'assistance technique, juridique et financière pour la réalisation des programmes d'aménagement numérique de Seine-et-Marne Numérique (délibération DCS2019-026 votée lors du comité syndical du 6 novembre 2019) ;
- marché public de fourniture et acheminement d'électricité alimentant les armoires de Montée en Débit (MeD) du Syndicat Seine-et-Marne Numérique (délibération DBS2019-015 votée lors du bureau du 2 octobre 2019) ;
— marché public pour la maintenance d'infrastructures de collecte optique et de fourreaux de Montée en Débit (MeD) du Syndicat Seine-et-Marne Numérique (délibération DBS2019-018 votée lors du bureau du 27 novembre 2019).

Enfin, il est rappelé que lors du Comité syndical du 17 octobre 2018, le lancement du marché de conception-réalisation de construction de boucles locales optiques a été voté. En conséquence, l'année 2019 a été celle du déroulement de cette procédure complexe ayant abouti à une commission d'appel d'offres le 18 décembre 2019.

2. Délégations de service public

Les dossiers structurants de l'année 2019 ont été :

- le pilotage du contrôle du rapport d'activité sem@fibre77 ;
- l'accompagnement dans la finalisation de l'avenant n°2 de la DSP sem@fibre77 et de l'avenant 14 de la DSP sem@for77 ;
- l'accompagnement dans la demande de financement du délégataire Seine-et-Marne THD émise début 2019 ;
- l'accompagnement dans la mise en place du projet de raccordement des sites isolés (dit « avenant n°3 » au contrat de DSP sem@fibre77) ;
- l'accompagnement dans le traitement du dossier « rachat COVAGE » à compter de décembre 2019 ;
- le traitement de la problématique des travaux à subdéléguer.

Assurances

Deux sinistres sont survenus en 2019 :

1. Concernant un habitant de la commune de Guérard à la suite de fissures apparues sur la façade de sa propriété. La responsabilité du Syndicat n'a pas été retenue.
2. Concernant un accident corporel sur la commune de Villegruis (en cours).

Par ailleurs, aucune armoire de montée en débit n'a subi de dommages.

Les finances

A. Processus budgétaire 2019

En matière budgétaire et financière, l'année 2019 a vu la poursuite de la mise en place de règles et de processus afin d'optimiser la gestion des ressources du Syndicat.

Le budget du Syndicat est structuré autour d'un budget principal, pour le fonctionnement de l'établissement public, et d'un budget annexe dédié à l'aménagement numérique de la Seine-et-Marne.

Le budget principal, chargé du service public administratif, relève de la comptabilité M 52. Il s'agit d'un budget non assujéti à la TVA (montants en TTC).

Le budget annexe, chargé d'un service public industriel et commercial, selon rescrit fiscal du Ministre en date du 26 août 2015, est géré selon les règles comptables M4. Il s'agit d'un budget assujéti à la TVA (montants HT), à l'exception toutefois du programme de montée en débit, considéré comme ne relevant pas d'une gestion sous un mode industriel et commercial, et donc non assujéti à la TVA (montants du programme en TTC).

Les budgets primitifs du budget principal et du budget annexe pour 2019 ont été votés par le Comité syndical du 12 décembre 2018.

Le Comité syndical a approuvé en avril 2019 le compte de gestion et le compte administratif du Syndicat pour 2018. Les budgets supplémentaires ont été approuvés par le comité syndical au mois de juin 2019. Il y a eu une décision modificative approuvée par le comité syndical du mois de novembre 2019 ainsi qu'une révision de l'autorisation de programme 2015-2019.

Le rapport sur le Débat d'Orientations Budgétaires pour 2020 s'est déroulé lors du Comité syndical de novembre 2019, ce qui a permis ensuite le vote par le Comité syndical du 11 décembre 2019 des budgets pour 2020.

Ce même comité syndical a vu le vote d'une nouvelle autorisation de programme 2020-2024. Les Comptes Administratifs des deux budgets ont été présentés et approuvés lors du Comité Syndical du 25 mai 2020. Ces deux budgets clôturent l'exercice 2019 (en fonctionnement et investissement) sur des excédents.

B. Financement de l'investissement

1. Par contributeur :

EPCI :

Programme sem@fibre77 : avec les 23 conventions signées avec les EPCI, l'engagement total de leur part au 1^{er} janvier 2019 s'élève à 42,5 M€ environ sur la totalité du programme sem@fibre77.

Ainsi, en crédits de paiement 2019, les contributions des EPCI, qui ont pu être appelées, ont été de 6 174 090 €. Un montant de 620 178 M€ reste à appeler en 2020, au titre de 2019 et des années précédentes.

Programme pour la Montée en Débit (MeD) : les travaux se sont achevés en 2017 et après solde des comptes, le solde des conventions avec les EPCI a été appelé à compter du premier trimestre 2019. L'intégralité de ces soldes a été perçue. En conséquence, à la suite de la clôture des comptes de ce projet, le montant d'investissement définitif global est aujourd'hui arrêté à 13 M€HT soit 15 M€TTC. Désormais, les opérations sur ce projet sont traitées en fonctionnement et font l'objet d'amortissements.

Région Ile-de-France :

Par une première convention-cadre tripartite signée avec la Région et le Département en 2014, la Région a attribué un financement de 25 M€ au Syndicat pour les années 2013 à 2019. Par une seconde convention-cadre signée avec la Région le 14 février 2019, la Région a attribué un financement de 15 M€ au Syndicat pour les années 2019 à 2023.

Du 01/01/2019 au 31/12/2019, la Région a versé au Syndicat un produit de 6 924 014 € de subventions décomposé comme suit :

- pour Sem@for77 18 496 €,
- pour sem@fibre77 6 905 518 €.

Ainsi, au 31/12/2019, le montant des subventions reçues par le Syndicat s'élevaient à 17 912 293 € sur 40 M€.

Département de Seine-et-Marne :

Par une première convention-cadre tripartite signée avec la Région et le Département en 2014, le Département a attribué un financement de 25 M€ au Syndicat pour les années 2013 à 2019. Par une seconde convention-cadre signée avec le Département le 13 novembre 2018, le Département a attribué un financement de 15 M€ au Syndicat pour les années 2020 à 2023. Enfin, il est à noter que par un avenant n°1 à la convention-cadre délibérée en décembre 2019 et signée le 13 janvier 2020, le Département a attribué un financement de 7 M€ au Syndicat pour la réalisation des sites isolés.

Du 01/01/2019 au 31/12/2019, le Département a versé au Syndicat un produit de 5 410 677 € de subventions, décomposé comme suit :

- pour Sem@for77 23 911 €,
- pour sem@fibre77 5 386 766 €.

Ainsi, au 31/12/2019, le montant des subventions reçues par le Syndicat s'élevaient à 21 281 320€ sur 47M€.

État - Fonds national pour la Société Numérique (FSN) :

Le Syndicat a signé en 2017 deux conventions avec l'Etat fixant les montants et les modalités de versement de la subvention au titre du FSN.

Le montant du FSN, pour sa part FttH, a été officialisé par un courrier du Premier Ministre du 16 mars 2017, il s'élève à 41,68 M€ et vient s'ajouter aux 3,24 M€ pour la Montée en Débit Filaire.

Au 31/12/2019, sur la part de financement pour la montée en débit, le Syndicat a perçu en cumulé 2,916 M€ sur 3,24 M€.

Plus précisément, pour l'année 2019, deux appels ont été effectués en mai et en novembre représentant au total 6 693 139€ décomposés comme suit : 5 835 002 € au titre de la desserte FttH, 773 726 € des raccordements FttH, 45 900 € au titre de l'inclusion numérique et 28 511 € au titre des études.

Ainsi, au 31/12/2019, au global, le Syndicat a perçu 18,3 € sur 44,9 M€.

2. Par emprunt

Dans le cadre du plan de financement du projet FttH, les raccordements finaux des abonnés au réseau ne sont pas subventionnés par les EPCI, la Région ou le Département. Seul l'État par le biais du FSN apporte une part de financement. Le Syndicat doit donc recourir à l'emprunt afin de compléter la part de financement public.

La réalisation d'un emprunt à long terme a ainsi été initiée en janvier 2017 pour aboutir à la signature de deux contrats de 12,5 M€ chacun en juin 2017. Le premier avec la Banque Postale, d'une durée de 15 ans au taux fixe de 1,36 %, et le second auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, d'une durée de 20 ans avec un taux indexé et 1 % plus taux du livret A (soit à ce jour 1,5 %). Ces deux contrats ont été négociés afin qu'ils ne se chevauchent pas, et de manière à permettre au Syndicat de disposer des fonds sur toute la durée de financement des raccordements terminaux, soit 8 ans.

A compter du 1er octobre 2017, le Syndicat rembourse le capital et les intérêts de l'emprunt souscrit auprès de la Banque Postale. Ce dernier est remboursé par amortissement constant pour 833 333 € de capital annuel, plus les intérêts. Ils étaient de 151 583.34 € en 2019.

Il est à noter qu'au 31/12/2019, 2,7 M€ sur les 12,5 M€ d'emprunt de la Banque Postale ont été consommés pour le financement des raccordements finaux.

C. Amortissements

Après un long travail de mise à jour de l'inventaire, en concertation avec les services de la Paierie Départementale, le Syndicat a pu procéder aux premières écritures d'amortissement du programme de montée en débit.

Ainsi, les dotations aux amortissements des installations réalisées par le Syndicat ont été de 891 788 €. Les installations de montée en débit réalisées en propre par les EPCI ainsi que celles transférées au Syndicat au moment de leur adhésion, ont généré 222 232 € de dotations, soit un total de 1 118 720 € d'amortissement, ajoutés aux amortissements déjà en cours pour 138 795 € soit un total global d'amortissements en 2019 de **1 257 515 €**.

Dans le même temps, le Syndicat a procédé à la reprise des subventions perçues dans le cadre de ce même programme pour 788 180 €. Seules les installations de montée en débit réalisées par le Syndicat ont fait l'objet d'un versement de subventions.

D. Prospective

Le Syndicat dispose depuis 2016 d'un outil de prospective financière. Il intègre l'ensemble des dépenses et recettes jusqu'en 2039. C'est un outil de pilotage financier et d'aide à la décision, permettant notamment d'anticiper les situations difficiles et de pérenniser les finances du Syndicat.

Cet outil, est actuellement en cours de mise à jour, afin d'intégrer les dernières modifications (l'accélération du planning de déploiement FttH, l'arrivée des OCEN dans la phase de commercialisation, le traitement des sites isolés...).

E. Comptabilité

Le volume de mandats est d'environ 1450 mandats sur l'année, répartis sur les deux budgets (environ 732 sur le budget annexe et 711 sur le budget principal) et 226 titres de recettes (dont 169 sur le budget annexe et 57 sur le budget principal).

Le délai global moyen de paiement des factures en 2019 (ordonnateur + comptable) a été de 25 jours pour le budget principal et 27 pour le budget annexe.

En matière de comptabilité, le Syndicat a engagé en 2019 des démarches pour arriver à la dématérialisation complète de la chaîne comptable. Ainsi, les factures sont téléchargées automatiquement via l'application CHORUS PRO, la validation du « service fait » se fait via CIRIL et la validation des bordereaux de mandat se fait via « IXBUS ». Enfin, l'envoi des flux à la Paierie est fait via HELIOS. La prise d'effet de ces circuits de workflow a été opérationnelle au 1^{er} janvier 2020.

Les moyens généraux

Le terme « moyens généraux » regroupe l'ensemble des moyens matériels nécessaires au fonctionnement du Syndicat : matériel et mobilier, fournitures de bureaux, petites fournitures, reprographie, photocopie, impressions, véhicules de service, carburant, travaux du bâtiment, petits travaux, petites réparations (en lien avec le Département), entretien des locaux, ménage (en lien avec le Département).

Le Syndicat gère ces postes en autonomie à l'exception des sujets concernant les locaux (travaux, entretien, réparation) qui sont prêtés par le Département, et sont gérés selon le mode défini dans une convention annuelle de prêts de moyens et de services.

En 2019, une mise à jour exhaustive de l'inventaire des biens a été effectuée.

Les systèmes d'information

Les systèmes d'information du Syndicat ont connu une profonde refonte en 2018. Pour mémoire, le Système d'Information (SI) est localisé dans le centre de données du Département (DC1) secouru par un dispositif de sauvegarde qui intègre un processus d'externalisation régulier. Le pilotage de la fonction du système d'information a été confié à un agent de la Direction administrative et financière, qui est la correspondante informatique entre les agents du Syndicat et la société Quadria qui effectue la maintenance. Ce pilotage est effectué sous la responsabilité de la Directrice administrative et financière.


La gestion en régie du SI permet sa sécurisation et sa fiabilité, les actions de maintenance préventives et correctives sont suivies au plus près.

Ainsi, en 2019, un programme de sécurisation des mots de passe et le recours à une solution antispam pour les courriers électroniques ont été mis en place. En parallèle, le Syndicat a opté pour une migration complète vers la solution Office 365. Les boîtes aux lettres ont ainsi été migrées, les outils collaboratifs installés et les agents formés. Enfin, le recours à Office 365 a permis la création d'une gestion électronique des données dénommée « sem@ged77 ». Enfin, un programme de renouvellement des matériels (pc et consommables) a été engagé.

L'assistance administrative

En 2019, l'assistance administrative des agents dédiés, a permis le traitement :

- de l'accueil physique et téléphonique (dont 1793 appels reçus),
- du courrier arrivée et départ, pour un volume de 892 courriers arrivée et 593 courriers au départ,
- du secrétariat des instances (Comité syndical, Bureau, Commissions) et la transmission des actes (délibérations, arrêtés...) au contrôle de légalité, leur affichage et publication pour leur donner un caractère exécutoire pour un volume de 109 actes.



Par ailleurs, en sus de l'assistance aux services d'une manière générale, il est à noter la structuration de l'assistance auprès de la Direction Technique avec la prise en charge notamment de l'organisation des réunions externes et internes pour les services et les élus (comités de suivi, comités de pilotage), le traitement des autorisations d'occupation des sols, des déclarations d'achèvement de fin de travaux, des conventions immeubles et façades et l'assistance à la réalisation des procès-verbaux de réception.

L'aménagement numérique

La politique d'aménagement numérique du territoire pour la Seine-et-Marne, menée par Seine-et-Marne Numérique vise à apporter l'accès à Internet à Très Haut Débit (THD) pour tous par la fibre optique. Cette mission est déployée dans un cadre pluriannuel défini et se décline en trois programmes :

- Un réseau de fibre optique structurant déployé essentiellement entre 2006 et 2009 à destination des entreprises et des sites publics majeurs, au travers d'une Délégation de Service Public (DSP) Sem@for77,
- La mise en œuvre de solutions intermédiaires dites de montée en débit filaire (MeD entre 2015 et 2017) ou hertzienne (THD Radio, également dans le cadre de Sem@for77 en 2017 et 2018),
- Un réseau de fibre optique jusqu'à l'abonné dit « FTTH/FTTE » en cours de déploiement depuis 2015 et jusqu'en 2023, au travers de la Délégation de Service Public sem@fibre77.

La DSP Sem@for77

La DSP Sem@for77 comprend deux volets principaux afin :

- d'apporter un service d'accès à Internet par une solution radio, à un débit acceptable, en attendant l'arrivée de la fibre, dans des secteurs inéligibles à un bon débit par le réseau DSL.
- de permettre depuis plus de 10 ans à présent, un accès au Très Haut Débit par la fibre optique, à des entreprises et sites publics qui en ont le besoin

Plus accessoirement, la DSP Sem@for77 assure aussi l'exploitation de solutions de montée en débit sur le réseau DSL de première génération, dites NRA-ZO (Nœud de Raccordement d'Abonnés- Zone d'Ombre).

Réseau THD Radio



Dans le cadre du premier volet, Seine-et-Marne Numérique a décidé fin 2016, de moderniser une partie du réseau radio existant (en technologie WiMax) par le déploiement de la technologie TD-LTE, aussi appelée « THD radio ». Le territoire seine-et-marnais a été le premier territoire français à bénéficier à grande échelle du déploiement de cette nouvelle technologie. Les études et déploiements réalisés en 2017 ont permis une ouverture du service au 1^{er} semestre 2018.



L'obtention par le Syndicat et son délégataire, en mai 2018 auprès de l'ARCEP, d'un élargissement du spectre de fréquences pour ce réseau a permis d'augmenter le débit proposé de 10Mbit/s à 30Mbit/s.

Sont concernées, 33 stations de base desservant les Seine-et-Marnais non adressables par le réseau FttH avant 2019 et inéligibles à un accès DSL à 8Mbit/s minimum.

L'année 2019 est marquée par les réalisations suivantes :

- la fin de la migration des abonnés WiMax sur le réseau THD Radio,
- l'extinction intégrale du réseau WiMax,
- le réagencement des fréquences via une rétrocession des fréquences allouées par l'ARCEP en 2018 aux fins du processus d'attribution des fréquences pour la 5G en 2020, en contrepartie d'un conventionnement entre Sem@for77 et SHD (filiale de SFR) garantissant une mise à disposition des mêmes fréquences jusqu'en 2026.

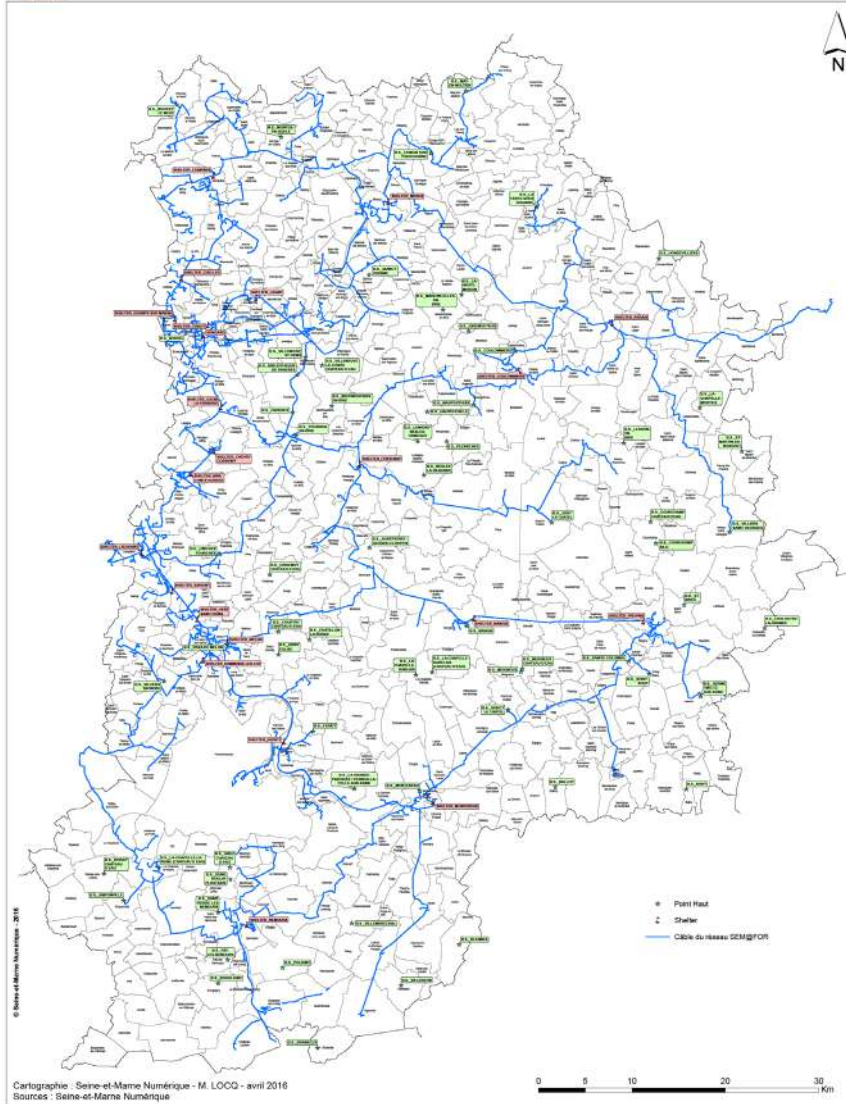
Sur le plan de la commercialisation des services, le réseau Sem@for77 comptabilise :

- un 3^{ème} Fournisseur d'Accès à Internet (FAI) dénommé OWI (en plus de Ozone et Nordnet),
- un parc de 963 abonnés au 31 décembre 2019.

Réseau de fibre optique pour les entreprises et sites publics

Dans le cadre de son activité fibre optique, Sem@for77 poursuit sa progression pour atteindre au 31 décembre 2019 :

- un linéaire de 2 509 kilomètres déployé,
- 150 zones d'activités raccordables (dites « THD Zone »),
- 136 fournisseurs de services « Usagers » du réseau,
- un parc d'abonnés raccordés de 3 041 entreprises et sites publics (+ 18% sur 1 an),
- un chiffre d'affaires de 12,3 M€ pour l'exercice 2019 et un bénéfice net de 4,2 M€.



Actions du Syndicat :

Le contrôle et le suivi de cette délégation de service public par le Syndicat a fait l'objet en 2019 :

- de 5 réunions du comités de suivi avec le délégataire,
- d'un rapport d'analyse de l'activité du délégataire pour l'exercice 2018, soumis à la CCSPL et au Comité Syndical en date du 11 décembre 2019,
- de la validation des appels à versement de subvention dus au titre de l'avenant n°13 du contrat de DSP (volet THD Radio) pour un montant total de 27 300 euros.

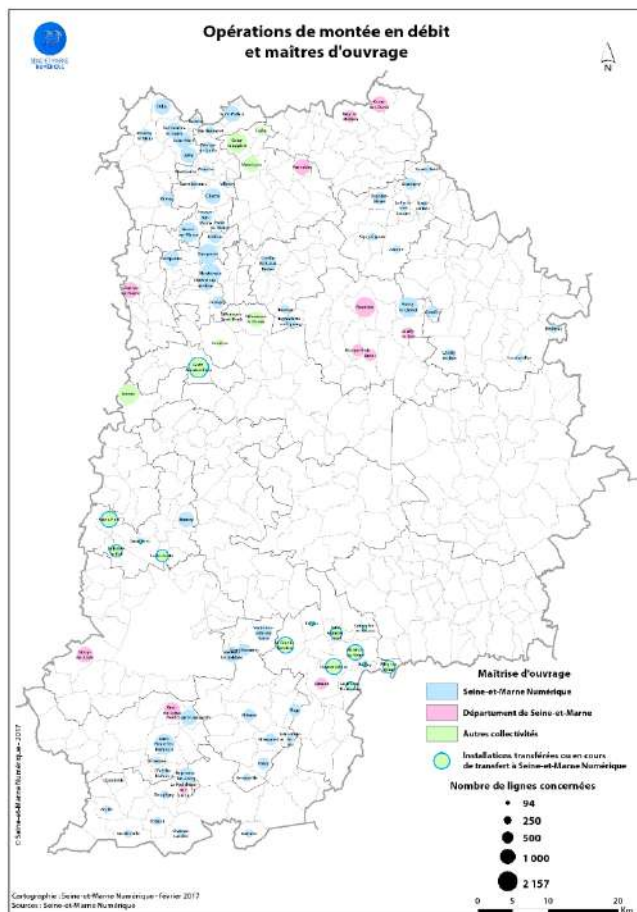
Cette année 2019 a également fait l'objet d'une instruction de plusieurs demandes du délégataire pour des évolutions du catalogue de services traduites par l'élaboration d'un avenant n°14. Cet avenant a fait l'objet d'une délibération favorable du comité syndical du 11 décembre 2019.

Outre ces actions formelles, le Syndicat s'est impliqué afin de contraindre le délégataire à un rétablissement du service dans le meilleur délai à l'occasion de pannes répétitives ou de problématiques d'accès de certains abonnés (un service radio étant soumis à des aléas de météo, de végétation, ...).

La Montée en Débit filaire (PRM-MeD)

A titre liminaire, il convient de rappeler qu'une opération de Montée en Débit filaire (MeD) consiste à permettre une augmentation du débit sur des liaisons DSL par une réduction de la longueur de la ligne cuivre (dite téléphonique). A cet effet, le Syndicat a ainsi déployé des liaisons de fibre optique entre des Nœuds de Raccordements des Abonnés (NRA) appartenant à Orange et des armoires alimentées électriquement et ventilés, dans lesquelles les FAI installent leurs équipements (appelés DSLAM). La longueur de ligne cuivre est alors limitée à la distance entre l'abonné et l'armoire (au lieu du NRA).

Le programme de Montée en Débit filaire (MeD), lancé en 2013, s'est achevé comme prévu en 2017. Les 76 opérations de MeD réalisées durant ces cinq années ont été choisies par les intercommunalités, parmi des zones de sous-répartition du réseau cuivre d'Orange éligibles à cette modernisation et, dans l'objectif de fournir une solution avec un bon débit dans un délai plus court que celui d'un déploiement complet en FttH. Ce sont ainsi, plus de 27 000 lignes réparties sur le territoire de 63 communes qui bénéficient de débits d'au moins 10 Mbit/s par le déploiement de cette solution.



Par ailleurs, des installations de MeD mises en œuvre par des communes ou intercommunalités ont été transférées à Seine-et-Marne Numérique au fur et à mesure de leur adhésion. En 2017, le Syndicat a initié le transfert de 6 opérations de MeD de la CA Melun Val de Seine, 5 de la CC Portes Briardes entre Villes et Forêts et 11 de la CC Pays de Montereau. Des transferts demeurent à opérer pour :

- CC Orée de la Brie avec 2 PM MeD à Servon,
- CA du Val d'Europe pour 2 PRM MeD à Villeneuve-le-Comte et 1 PRM MeD à Villeneuve-Saint-Denis,
- CC du Val Briard pour 1 PRM MeD à Favières,
- CA du Pays de Meaux pour 5 PRM MeD à Saint-Souplets, Forfry et Monthyon.

Actions du Syndicat :

L'ensemble de ce parc de MeD est exploité en régie par les équipes du Syndicat.

L'année 2019 n'a fait état que d'un incident survenu le 4 et 5 avril 2020 sur le PRM MeD de Claye-Souilly.

Le Syndicat porte également les charges d'alimentation électrique des armoires pour un montant en 2019 de 142 K€.

La DSP FttH sem@fibre77

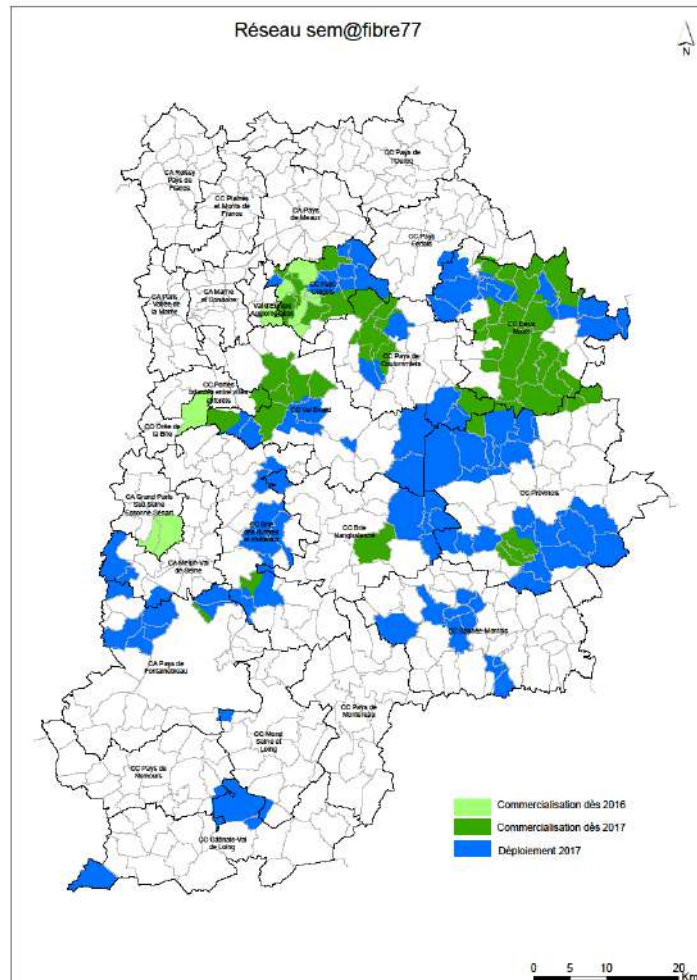
La délégation de service public (DSP) pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau départemental de communications électroniques à très haut débit FttH (sem@fibre77) a été notifiée le 22 janvier 2015. A la demande de Seine-et-Marne Numérique, la société Covage a créé la société Seine-et-Marne THD (SM-THD), dédiée intégralement à l'exécution de ce contrat de DSP.

Cette DSP comprend une partie concessive et une partie affermée :

- dans le cadre du volet concessif, Seine-et-Marne THD construit une partie du réseau sem@fibre77, réalise les études, exploite et commercialise la totalité du réseau,
- l'autre partie du réseau est construite par Seine-et-Marne Numérique via des marchés de travaux, puis mise en affermage à Seine-et-Marne THD.

A l'issue de l'année 2019 :

- 42 000 nouvelles prises ont été ouvertes à la commercialisation portant le total à 130 000 prises raccordables dont 12 000 prises produites sous la maîtrise d'ouvrage de Seine-et-Marne Numérique ;
- 15 000 prises ont été raccordées, portant le total à 40 000 prises raccordées et le taux de pénétration à 25 % ;
- 9 FAI commercialisent leurs offres sur le réseau sem@fibre77 (Coriolis, Comcable, Knet, Nordnet, Ozone, Vitis, Bouygues Telecom, Orange, SFR) ;



Actions du Syndicat :

Le contrôle et le suivi de cette délégation de service public par le Syndicat a fait l'objet en 2019 :

- de 7 réunions des comités de suivi et de 2 comités de pilotage avec le délégataire,
- d'un rapport d'analyse de l'activité du délégataire pour l'exercice 2018, soumis à la CCSPL et au Comité Syndical en date du 27 novembre 2019.
- de la validation des appels à versement de subvention dus au titre du contrat de DSP pour un montant de 14 M€ au titre du premier investissement et de 2,3 M€ au titre des raccordements d'abonnés.
- de la conclusion d'un avenant n°2 au contrat de DSP soumis à la délibération du Comité syndical du 26 juin 2019 portant principalement sur l'évolution du catalogue de services.

Sur la partie dite « affermée, le Syndicat a assuré :

- l'exécution du marché de travaux FttH (INEO/SOBECA) pour les années de programmations 2016-2019 ;
- l'attribution d'un second marché de travaux FttH pour les années de programmation 2020-2023 à l'issue de la réunion de la CAO en date du 18 décembre 2019 ;
- le suivi de l'évolution des conventions d'utilisation des infrastructures d'Orange (contrat iBLO) et d'Enedis au travers notamment de réunions multilatérales sous l'égide de l'ARCEP (évolution à appliquer par l'attributaire du marché de travaux FttH) ;
- la contribution à plusieurs consultations publiques de l'ARCEP sur des projets de décisions ou de recommandation soit en direct, soit au travers de l'AVICCA ;

Du point de vue opérationnel, le Syndicat :


- a procédé au contrôle des études, des déploiements et de la documentation réalisés par le délégataires (biens de retour du Syndicat) ;
- a assuré la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre pour les déploiements des programmations sur la période 2016-2019 jusqu'à la remise des poches en affermage au délégataire ;
- a assuré le suivi des ouvertures commerciales de nouvelles poches, de la commercialisation des prises par commune et par EPCI et de l'exploitation technique du réseau par le délégataire ;
- a créé en 2019 un groupe de travail avec le délégataire pour le traitement des prises isolées ;
- a assuré la coordination et l'information avec et vers les EPCI et les élus des territoires concernés par les déploiements en général (réunions de lancement, réunion de suivi, traitement de cas particuliers, ...).

La Direction Technique a également instruit les volets techniques des appels à subvention auprès du FSN ainsi que le contrôle des données permettant le calcul de la redevance d'affermage.

Le Système d'Information Géographique (SIG) et la gestion électronique des documents

L'outil sem@carte77, développé par le Syndicat au cours de l'année 2018 est un outil de communication de suivi opérationnel, basé sur une cartographie en ligne, à destination des délégués du Syndicat, des interlocuteurs techniques des intercommunalités membres du Syndicat et à destination des agents du Syndicat.

Courant 2019, de nouvelles couches de données sont venues enrichir l'outil (données relatives aux opérations de montée-en-débit ou encore les sites isolés). Cette version demeure statique mais la vocation du Syndicat est de rendre la version dynamique de sorte à donner de la visibilité quant à l'avancée des déploiements en cours et des ouvertures commerciales aux utilisateurs de l'outil.



Un second outil est venu enrichir le Syndicat, un outil de gestion électronique des documents, appelé sem@ged77. Cet outil a été initialisé et rendu actif au cours du premier trimestre 2019 et a vocation à faciliter d'une part les échanges entre le titulaire du marché de conception-réalisation, dit marché 2, le délégataire, le Syndicat et ses partenaires (AMO, Direction des Routes).

Cet outil facilite d'une part la conservation des données patrimoniales mais également permet un suivi efficient des circuits de validations de gestion documentaires à chaque phase du projet.



La communication

En 2019, Seine-et-Marne Numérique a poursuivi ses actions d'information à l'attention de ses adhérents. En effet la complexité du domaine nécessite un accompagnement fort et permanent des adhérents, mais également des élus communaux et des acteurs locaux. Elles se sont concrétisées par :

Réunions de présentation des déploiements

Sept réunions de présentation des déploiements à venir ont été organisées dans les intercommunalités suivantes : Bassée-Montois, Pays de Fontainebleau, Brie Nangissienne, Roissy Pays de France, Pays de Nemours, Pays de Montereau et Gâtinais Val de Loing. Ces rencontres sont pour Seine-et-Marne Numérique l'occasion de rencontrer les acteurs locaux (Présidents d'EPCI, délégués au Syndicat, Maires, personnels techniques) et de leur présenter la politique d'aménagement numérique menée par le Syndicat, les étapes d'un déploiement et celles de la commercialisation.

Visites de sites techniques

Trois visites d'installations construites pour le déploiement du réseau sem@fibre77 (Nœud de Raccordement Optique –NRO et Sous-Répartiteur Optique - SRO) ont eu lieu au cours du troisième trimestre dans les communes de Blandy, Annet-sur-Marne et Aufferville, permettant ainsi aux élus de mieux appréhender toutes les étapes d'un déploiement de fibre optique.

Arrivée d'Orange sur le réseau sem@fibre77

Le 4 avril 2019 s'est tenue à l'agence Orange de Provins une cérémonie pour le lancement des services d'Orange sur le réseau sem@fibre77. Ce fut l'occasion pour la société Orange de souligner tout l'intérêt qu'elle porte à ce réseau d'initiative publique et d'annoncer qu'à terme, elle commercialiserait ses offres sur la totalité du réseau.

Lettre d'information

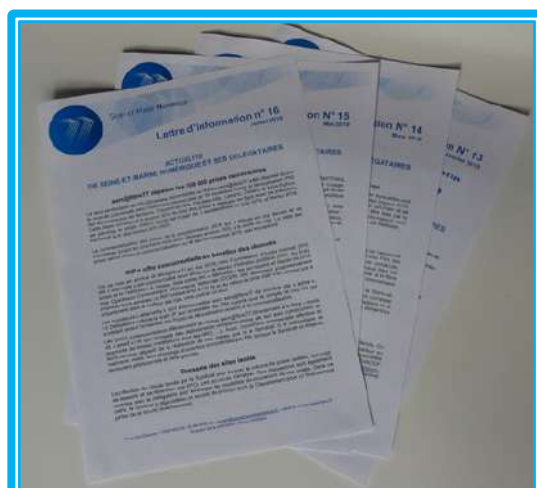
Seine-et-Marne Numérique élabore et publie, tous les deux mois, à l'attention de ses adhérents et des partenaires du secteur, une lettre d'information visant à synthétiser l'actualité du Syndicat et de ses délégataires, ainsi que les événements qui se déroulent dans l'environnement de Seine-et-Marne Numérique.

Réunions publiques d'information

La commercialisation des prises FttH déployées en 2018 et faisant l'objet d'ouvertures commerciales en 2019, a été l'occasion d'organiser une dizaine forum FAI. Ces manifestations ont réuni de nombreux habitants et ont permis de mesurer leur intérêt et leurs attentes en matière d'accès au très haut débit.

Participation au congrès des Maires

Le 58e congrès des Maires de Seine-et-Marne a permis à Seine-et-Marne Numérique d'afficher sa présence sur tout le territoire départemental en matière d'aménagement numérique.





Seine-et-Marne Numérique est toujours présent aux réunions de travail organisées par diverses instances opérant dans le domaine de l'aménagement numérique et plus particulièrement pour la défense et la valorisation des réseaux d'initiatives publiques (RIP) (GRACO, AVICCA, FNCCR, ECOTER). Il y a apporté son expertise et son expérience de terrain.

